

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 7 septembre. — Dernièrement encore, un jeune prince, qui a manqué de respect à l'impératrice mère, a reçu l'ordre de fixer son séjour à Moscou, pour y être sous la surveillance particulière du prince Galysin, gouverneur militaire de cette ville, et sous une tutelle qu'on lui a nommée. Celle-ci a déjà pris l'administration de ses biens.

ESPAGNE.

Madrid, le 15 septembre. — Ce n'est pas le général Chambo, comme on le disait, qui a levé l'étendard de la révolte à Valence; ce sont les nommés Gotet et Jayme, tous deux hommes sans mœurs et particulièrement le dernier. On assure que déjà ces deux chefs ont 500 hommes sous leurs ordres; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, dans un engagement qu'ils ont eu avec la troupe de ligne, ils se sont conduits avec tant de courage, que celle-ci, qui d'abord leur avait fait huit prisonniers, qui ont été fusillés sur-le-champ, a été obligée de se retirer sur San-Philippe de Xativa.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 septembre. — Le *Courier*, le *Morning-Post* et le *New-Times* annoncent que M. Canning a triomphé: la dissolution du parlement n'aura pas lieu cette année.

Cependant on lit ce qui suit dans le *British Traveller*, journal du soir: « On assure avec confiance que la dissolution du parlement n'aura point lieu cette année; cependant il existe une opinion assez générale que la décision du cabinet était que le parlement serait dissous immédiatement; et on a fait courir le bruit dans la cité ce matin, qu'on faisait les préparatifs officiels pour sa dissolution.

— Voici la copie d'une note officielle adressée par le commandant des troupes brésiliennes qui ont occupé la province de Chiquitos, au général de l'armée libératrice du Pérou, don Jose Sucre:

Par suite d'une capitulation honorable faite et ratifiée par S. Exc. le gouverneur de la province de Matogrosso et l'illustre gouverneur de la province de Chiquitos, cette province a été placée sous le gouvernement de S. M. T. F. et incorporée par le consentement unanime de ses habitants avec le grand empire du Brésil; en ma qualité de commandant en chef des troupes impériales qui occuperont ladite province, je donne communication à V. Exc. de cet événement, afin que toute hostilité puisse cesser dès ce jour contre la susdite province que les braves troupes qui l'occupent sauront protéger. Je transmets une copie de cette lettre au chef militaire de Santa-Cruz, afin que ses troupes n'approchent pas du territoire de cette province.

Cette dépêche est signée Manuel Jose Aranjó y Silva, commandant en chef les troupes impériales, et datée de Santa-Anna de Chiquitos, 26 avril 1825.

La notification adressée au chef militaire de Santa-Cruz contient de plus le passage suivant:

Je vous envoie cette dépêche afin que vous soyez instruit de ce qui s'est passé, vous donnant en même temps ma parole que dans le cas d'une violation de la paix, je marcherai contre vous, je détruirai vos troupes et la ville de Santa-Cruz, dont je laisserai à peine un débris pour souvenir à la postérité.

— On pense dans les Etats-Unis que le différend avec la Géorgie prendra une tournure favorable, attendu que les fonctions du gouverneur actuel Troup expirent au mois prochain et qu'il est probable qu'un autre sera élu en sa place. En attendant, le journal *the Savannah republican* annonce qu'une partie considérable des troupes des Etats-Unis qui ont reçu l'ordre de se porter sur le territoire des Indiens Creeks, y est arrivée; celles de la ligue, quand elles seront concentrées, monteront à environ 1,200 hommes.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 24 septembre. — Le grand-duc de Schwerin a convoqué pour le 21 octobre prochain à Sternberg, une diète générale de ses états. Les objets qui seront soumis à la délibération de cette assemblée, sont: les impôts, les recettes et les dépenses du pays; la construction de grandes routes à l'instar de celles dernièrement adoptées en Angleterre: les droits à imposer sur des objets de commerce étrangers, afin de favoriser les fabriques et manufactures du pays.

— La Prusse donne en ce moment l'exemple d'une institution qui a tout ce que l'on peut imaginer de plus libéral. Pour faciliter aux sujets de S. M. les moyens de faire connaître leurs plaintes contre les employés des contributions, on rappelle, par ordre supérieur, qu'un livre de griefs est ouvert dans chaque bureau de péages ou de contrôle; on le présente à tout plaignant, même sans sa demande expresse pour y inscrire son nom, état et domicile, ainsi que sa plainte.

FRANCE.

Paris, le 26 septembre. — On assure que des agens commerciaux du Mexique dans nos ports ont reçu du gouvernement leur *exequatur* ou au moins une autorisation quelconque d'exercer leurs fonctions, et que la France accrédite de son côté de semblables agens dans la nouvelle république. Si cette nouvelle est vraie, et nous avons lieu de n'en pas douter; la France aura suivi l'exemple de l'Angleterre, d'un peu loin il est vrai, mais enfin elle l'aura suivi. L'envoyé du Mexique qui a négocié cette affaire est parti aujourd'hui même pour Londres. (*Cour. français.*)

— Au dîner du roi, la table était de huit couverts; le roi Charles X, M. le dauphin, Mme la dauphine, Madame, duchesse de Berry, le roi de Prusse, le prince Albert et le prince Frédéric, fils du monarque, et le prince Guillaume de Prusse.

— Hier matin, le roi de Prusse, accompagné des deux princes ses fils et de son ambassadeur, a visité le Musée, où S. M. est restée fort long-tems, et ensuite, les appartemens du roi et de la famille royale.

— Les heureux avantages obtenus jusqu'ici de la formation de camps, ont décidé, assure-t-on, le gouvernement à en établir de nouveaux. On parle de la formation d'un camp de cavalerie légère dans les environs de Poitiers, et de la formation de deux autres camps d'infanterie dans l'Alsace, dans les environs de Mulhausen.

— L'emprunt d'Haïti ne sera pas de 150 millions comme le prétendent quelques journaux. On donne comme certain que les ressources de cet état sont assez grandes pour fournir à la plus grande partie de l'indemnité des colons sans recourir à un emprunt. (*Etoile.*)

— La *Gazette de Madrid* du 15 publie un décret par lequel une nouvelle junte est créée sous prétexte de seconder le gouvernement; mais sans doute pour remplacer le conseil suprême de Castille, dont le dévouement est devenu équivoque. C'est depuis la restauration le quatrième ou cinquième projet mis en avant pour cicatrizer les plaies du royaume et lui rendre une nouvelle splendeur. Les espérances les plus brillantes y sont exposées, et les bonnes intentions n'y manquent pas. L'exécution y répondra-t-elle? S'il était permis de comparer les grandes choses aux petites, et les hommes d'état aux simples artistes, on croirait, en lisant les plans magnifiques que forme le cabinet espagnol pour l'établissement d'un gouvernement parfait, entendre ces mauvais peintres qui dissertent avec une faconde prodigieuse sur les préceptes de leur art, et qui ne peuvent exécuter le plus médiocre tableau.

— Il paraît que le voyage de M. Tassin à Madrid n'avancera pas la conclusion du fameux emprunt qui revient sur le tapis aux approches du paiement de chaque semestre de l'emprunt Guebbard; mais d'un autre côté l'on assure que le gouvernement espagnol cherche à négocier le produit éventuel des douanes de ce royaume pendant plusieurs années, et qu'il consent à les aliéner au prix de 60 pour cent. On voit à quelles extrémités en est réduit ce malheureux pays; il mange son blé en herbe, et, vienne la moisson, Dieu sait de quoi il vivra! La seule ressource de l'Espagne est dans la suppression ou au moins dans la réduction des couvens et des moines qui oppressent ce pays et dévorent en pure perte le plus clair de sa substance. Tôt ou tard il faudra en venir là (puisse la nouvelle junte débiter par cette proposition!); mais si l'on ne se dépêche, on n'y arrivera qu'à travers les désastres et toutes les misères qui attendent inévitablement un état dont les comptes de chaque année se terminent par une banqueroute des trois quarts de ses dépenses ordinaires.

L'*Etoile* demandait fièrement il y a deux jours si les publicistes de l'opposition étaient de vieux praticiens, d'anciens magistrats, des ministres instruits par une longue habitude des affaires, des hommes accoutumés à peser les droits et les intérêts des provinces dans le conseil du monarque, ou tout au moins quelque commis des finances ou de la guerre. L'*Etoile* se répondait que non, et elle en concluait que les publicistes de l'opposition n'avaient pas le droit d'écrire sur les matières de politique et les affaires d'administration. On dit que l'impertinence de ce raisonnement n'a point échappé à M. de Villèle, et qu'il a vertement admonesté le rédacteur de son journal. « Ne voyez pas, a dit S. Exc., que c'est sur nous que vous frappez: vous allez leur faire dire encore que mon ami Corbière a appris la haute administration en faisant passer des thèses aux jeunes nourrissons de la Thémis de Rennes; que M. de Damas s'est initié aux secrets de la diplomatie dans le camp des Russes; que M. de Chabrol s'empressera d'apprendre la marine quand il aura quitté le portefeuille, et que moi-même enfin c'est sans doute à la mairie de Toulouse que j'ai appris les finances et trouvé mon malencontreux système des 3 p. c. Soyez donc plus avisé à l'avenir, et gagnez mieux mon argent. » M. de Villèle avait raison, et sa réprimande à l'*Etoile* est d'un homme de sens. Au reste, l'*Etoile* nous semble avoir raisonné un peu à l'étourdie sous tous les rapports; la question n'est pas de savoir si les écrivains de l'opposition ont été, ou commis, ou ministres, ou rien de tout; mais bien s'ils donnent de sages conseils, s'ils discutent sagement les actes du pouvoir, s'ils signalent des fautes réelles. Nous serons plus justes et plus raisonnables que l'*Etoile*, et dès que les ministres gouverneront sagement et feront le bonheur de la France, nous applaudirons sans leur demander où et comment ils ont appris cette noble science.

Cours de la bourse du 26 septembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 45. — Act. de la banque, 2152 50. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 40 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 45 c.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 SEPTEMBRE.

MM. Les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Par arrêté royal du 15 août, il est accordé à Mr. A. F., comte de Berlainmont, à Florsée, concession de mines de fer situées sous les communes de Marchevellette et de Gelbressée, province de Namur, sous une étendue en superficie de 179 bonniers.

M. Le gouverneur de la Flandre orientale vient de porter à la connaissance de ses administrés, qu'ensuite des dispositions de l'article 5 de l'arrêté Royal du 14 juin dernier, le petit séminaire de Saint-Nicolas, cessera d'exister à la fin de ce mois.

Nous avons annoncé hier d'après une feuille de Bruxelles, que le prêtre Crabeels et la fille Dehaen, prévenus de contravention aux lois sur les inhumations, sont renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle de Louvain. Le Journal de Bruxelles, assure que ces deux individus seront jugés sous peu de jours par le tribunal correctionnel de Bruxelles, du chef d'homicide involontaire, d'inhumation clandestine, de tentative de corruption, etc. On se rappelle qu'ils ont été acquittés par la cour du chef d'infanticide.

Il résulte d'un rapport de l'autorité provinciale, qu'à la suite de la dernière inondation d'une partie de la Hollande septentrionale et pendant les premiers temps qui ont suivi les désastres, il a été fourni à Amsterdam le logement et la nourriture à 1816 personnes: 2238 ont reçu des vêtements; 2066 bêtes à cornes ont été logées et nourries, et il a été pourvu aux besoins de 27 communes inondées, aussi long-tems que ces secours ont été nécessaires. Tous les dégâts arrivés dans l'île de Marken sont presque entièrement réparés, et il y a été fait une distribution de 60 p. cent de la valeur des objets perdus, et 55 p. cent de celle des édifices qui avaient souffert. Les cultivateurs qui n'avaient que quatre bêtes à cornes et les ont perdus, en ont obtenu une indemnité complète. Indépendamment de ces secours, la commission se trouve encore en position d'acheter une grande quantité de foin pour en fournir à ceux qui en manqueraient.

On parle beaucoup à Rome de la formation d'un canal qui unirait les eaux de l'Adriatique à celles de la Méditerranée en baignant les murs de Rome.

Le Journal d'Anvers contient le tableau suivant, propre à donner une idée de la richesse de l'exposition d'Harlem. Ce tableau indique le nombre des fabricans qui ont exposé et celui de leurs produits :

	Exp.	Prod.		Exp.	Prod.
Chanvre et lin.	125	423	Pierres, terres.	32	222
Coton, fils et coton.	141	840	Métaux.	150	507
Ouvrages en bois.	44	91	Préparations chimiques		
Papier, imprimerie.	31	204	et autres pour fabri-		
Laine, fil ou coton et			briques.	80	202
laine.	185	919	Verres, cristal.	17	268
Soie, fil ou coton et			Industrie.	114	222
soie, passement	32	139	Instrumens de fabrique.	48	96
Ivoire, cordes à instru-			Instrum. p ^r les sciences.	67	139
mens, plumes à écrire,			Instrumens p ^r les arts.	26	104
crin, laine et crin.	49	255	Instrumens pour les usa-		
Cuir.	74	264	ges de la vie.	37	66
Reliure.	16	51			
			Total	1268	5012

Milice nationale. Un arrêté royal du 22 août dernier, porte que les individus remplacés dans la milice nationale, dont les remplaçans seront renvoyés du service, après avoir obtenu leur incorporation dans la réserve, comme trouvés incapables de servir du chef d'infirmités, seront dispensés de toute responsabilité ultérieure; les places qui par là pourraient rester ouvertes dans les corps, pour autant du moins que les congés seraient accordés pour l'année 1825, ne devront point être remplies par des numéros élevés de la levée subséquente.

Le ministre de l'intérieur vient de décider que l'exemption du service de la milice ne peut être accordée à un milicien qui la réclamerait, sur le motif que son frère, engagé dans l'armée permanente, y aurait mis un homme en son lieu et place ! on ne doit accorder d'exemption que dans le cas où le remplacement a eu lieu dans la milice nationale, conformément aux dispositions des lois sur le remplacement.

LETTRES SUR L'ANGLETERRE, par M. de Stael-Holstein.

Quoiqu'en ait le continent, il faut bien qu'il suive l'Angleterre. Il n'y a là ni humiliation nationale, ni anglomanie. L'humiliation serait de la laisser plus long-tems en avant de nous sur une route où, par bonheur pour elle, elle s'est trouvée la première, et où la force des choses nous entraîne plutôt ou plus tard. Il est assez curieux de remarquer avec M. de Stael comment, pour les grands événemens politiques, la France a presque continuellement marché sur les traces de l'Angleterre, à un siècle et demi de distance. En effet, en 1215, les barons imposent à Jean-sans-Terre cette grande charte que le peuple anglais révère encore aujourd'hui comme le fondement de ses libertés; cent quarante-un ans plus tard, les états-généraux de 1356, profitant de la captivité du roi Jean de France, exigent des garanties nationales pour prix des subsides qu'ils accordent à son fils. Après les guerres des deux roses, la haute noblesse anglaise se trouve mutilée et épuisée; Henri VII et Henri VIII en profitent pour établir le despotisme en favorisant les progrès des communes. Cent cinquante ans plus tard, après les guerres de la Ligne, Richelieu obtient d'une politique semblable un succès de même nature et bien plus étendu. Le siècle d'Elisabeth offre une analogie frappante avec celui de Louis XIV. Sous l'un et l'autre règne, la grandeur du monarque, plus réelle toutefois chez Elisabeth, la victoire au dehors, au dedans la splendeur de la cour et l'éclat des lettres con-

solent les peuples de l'absence de la liberté; un siècle et demi sépare l'époque d'Elisabeth de celle de la plus grande puissance de Louis XIV. Le long parlement commence en 1640 la lutte du peuple anglais contre Charles I. Cent quarante-neuf ans plus tard, les états-généraux sont convoqués à Versailles. Cent quarante-quatre ans séparent la mort de Charles I de celle de Louis XVI, enfin la restauration de Charles II précède de cent cinquante-quatre années celle de la maison de Bourbon. Et si on lit simultanément l'histoire des deux révolutions, que de ressemblances étonnantes dans la marche des événemens, dans l'ordre des idées et jusque dans les moindres circonstances !

M. de Stael, comme on le pense bien, est loin d'attacher trop d'importance à ce genre de rapprochement; toutefois, la part faite au hasard, il y a matière à réflexion sur cette espèce de fatalité qui, tôt ou tard, est la même pour tous les peuples, et qui n'est au fond que la conséquence des progrès de la raison dans les mœurs et dans les institutions.

L'auteur, en observant l'Angleterre, écarte avec franchise ces préventions étroites et surannées qu'on a ridiculement décorées du nom d'amour de la patrie. « On peut être, dit-il, fort bon Français, sans croire que l'Angleterre est un pays de mœurs sauvages, où les femmes se vendent au marché comme des bestiaux et où les hommes sont abrutis par l'ivrognerie. Notre patriotisme ne me paraît pas plus engagé à admettre de semblables maieseries, que celui d'un Anglais à adopter comme un article de foi que les Français sont une nation de maîtres à danser et se nourrissent de grenouilles (1). »

M. de Stael reconnaît donc sans peine que la civilisation est plus avancée en Angleterre que dans aucun pays du continent; que les lumières y sont plus répandues, la science du gouvernement mieux comprise, tous les mouvemens de la machine sociale plus rapides et plus habilement combinés. C'est un fait qui pourrait s'établir a priori et que l'expérience démontre pleinement.

« Je crois certain, dit l'auteur, que l'on rencontre dans l'élite morale de la nation française plus d'esprits doués de la faculté de généraliser leurs idées, de les rattacher à des principes philosophiques et de les exprimer d'une manière brillante ou originale, soit dans les livres, soit dans la conversation. Mais ce ne sont pas quelques hommes d'esprit ou même de génie, quelques penseurs hardis, ou quelques théoriciens ingénieux, qui constituent la force morale d'une nation. Cette force consiste dans les lumières moyennes, dans la connaissance générale des principes et des institutions pratiques auxquelles appartient la direction des affaires humaines. Ce sont ces lumières moyennes qui font l'homme d'état, le juriconsulte, le manufacturier, le commerçant, en un mot, tous les membres actifs d'une communauté bien organisée. Et, sous ce rapport, nul pays en Europe ne soutient le parallèle de l'Angleterre. Nul peuple n'a une telle homogénéité intellectuelle, et par conséquent une telle force de cohésion, si l'on peut se servir de cette expression scientifique. Nos géomètres sont plus profonds, nos ingénieurs plus savans; leurs mécaniciens, leurs manufacturiers surpassent les nôtres et en nombre et en habileté pratique, etc. »

Cette raison populaire, ce bon sens pratique et toujours actif est admirable par la force qu'il prête à l'opinion publique; c'est là la source de ce principe vital qui résiste à tous les maux et guérit cette foule de plaies dont une seule suffirait pour frapper de langueur toute organisation sociale privée de ce puissant secours. C'est l'opinion publique qui force l'aristocratie anglaise à servir à la prospérité du pays au lieu d'imiter celle de l'Espagne, de l'Italie et de tant d'autres pays de l'Europe; c'est elle qui publie les vices des élections; c'est elle qui, jusqu'à la loi de M. Peel, a préservé le jury d'une corruption dont il ne se serait pas long-tems garanti sur le continent; c'est elle encore qui empêche l'application des loix cruelles et des peines disproportionnées; c'est elle qu'on doit le crédit et la force de résister à une dette accablante. Ainsi en Angleterre, au rebours du continent, le fait vient sans cesse corriger le droit. Et ce fait quel est-il? Les mœurs publiques, la raison; mais la raison autrement qu'en théorie, mais toujours vivante et pressée de se mettre en œuvre. Certes un tel pays mérite qu'on l'observe, et ce sont des livres à l'usage des peuples que ceux qui le font connaître.

En examinant toutes les causes qui agissent ou réagissent sur l'opinion publique, on ne peut omettre les grands effets des révolutions publiques, de la liberté de la presse et de la publicité en général. M. de Stael y consacre plusieurs lettres.

« Chez nous, dit-il, la publicité est considérée comme une ressource extrême, comme une *ultima ratio populi*, à laquelle on n'a recours qu'en désespoir de cause, et après avoir épuisé toutes les autres manières d'arriver à son but. S'occupe-t-on d'une entreprise d'intérêt public ou privé, c'est toujours sur les dispositions de l'autorité que l'on fonde ses espérances de succès; c'est dans le cabinet du ministre, c'est dans le salon de l'homme en crédit que se traitent les affaires. Tant qu'il reste une chance de réussite par la voie de la faveur, il semble qu'il y aurait de la rudesse ou de l'indiscrétion à parler haut, et à prendre le public pour juge de ses projets ou de ses doléances. En Angleterre, la publicité est de droit commun; c'est à l'opinion qu'on s'adresse de prime abord; c'est la première puissance dont on sollicite l'appui; et l'homme même qui médite un traité avec le pouvoir, commence par rechercher la popularité dans l'intérêt bien entendu de son ambition. »

« Il semble que la Grande-Bretagne entière soit comme la maison de verre du philosophe romain. »

« De là naît une hardiesse, une franchise dans tous les rapports qui est inconnue sur le continent. Les esprits ont besoin de publicité, comme les corps d'exercice en plein air, et chacun est tellement fait à ce régime, que les hommes même les plus susceptibles sur le point d'honneur, n'imagineraient pas de s'offenser des plus

(*) Plaisanterie populaire en Angleterre.

santeries dont telle ou telle action, tel ou tel propos pourraient être l'objet dans les gazettes. Il y a, sous ce rapport, entre les citoyens d'un pays libre et ceux qui ont contracté les habitudes étroites que donne le despotisme, la même différence qu'entre les athlètes endurcis aux exercices du gymnase, et ces hommes élevés à l'ombre dont la Grèce, aux beaux tems de sa gloire, parlait avec tant de mépris. »

M. de Stael consacre une grande partie de son ouvrage à l'examen d'un fait très-curieux, c'est la concentration des propriétés. Selon lui, elle est moindre qu'on ne le croit généralement sur le continent, et il y a tendance à une division plus égale, bien que la loi de primogéniture soit aussi profondément enracinée dans les mœurs anglaises, qu'elle répugne aux nôtres. Une autre partie fort intéressante des *lettres sur l'Angleterre*, c'est celle qui regarde la chambre des communes, son mode de discussions, les élections, et, comme s'y attend bien, la grande question de la réforme parlementaire. Ces sujets sont trop vastes pour que nous puissions espérer de donner une idée de la manière dont ils sont traités par M. de Stael. Nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître à nos lecteurs l'utilité générale de l'ouvrage, et le mérite d'un écrivain chez lequel on aime à retrouver les pensées généreuses que rappelle un nom cher aux amis de l'indépendance et de la liberté.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le roi vient d'accorder à M. Snach, professeur de langues à Bruxelles, une gratification de 500 florins pour l'invention d'une nouvelle méthode d'enseignement des langues et de l'histoire, que l'auteur est chargé de publier.

Talma a lu mardi dernier au château de Tervueren, devant le prince d'Orange, la tragédie de *Guillaume Ier*, de M. Arnault, père. On assure que cette tragédie sera représentée à Bruxelles au retour de Talma en Belgique, c'est-à-dire, vers le milieu de l'année prochaine.

La plupart des journaux de Paris annoncent que *il Crociato in Egitto* (le croisé en Egypte), opéra de Mayer-Beer, a obtenu beaucoup de succès au théâtre Italien.

Le sujet de cet opéra, dit un de ces journaux, tout invraisemblable qu'il est, prête beaucoup à la musique. M. Mayer-Beer en a tiré un grand parti. La musique est à la fois savante et dramatique; elle réunit à des beautés classiques les formes ordinaires de la musique italienne. On a principalement remarqué un beau duo parfaitement chanté par Donzelli et M^{me} Pasta, un quintetti au premier acte, et au second un chœur des conjurés du plus grand effet. Ce morceau a été redemandé et il méritait cet honneur. La mise en scène de cet opéra fait honneur à M. Rossini, qui n'a pas craint de faire paraître à côté de ses ouvrages le coup d'essai d'un jeune compositeur qui peut devenir pour lui un rival redoutable.

M. Fret, professeur, à Paris, se propose d'ouvrir le 1^{er} octobre prochain, un cours, qui sera terminé le 31 du même mois, par un exercice public, dans lequel il assure qu'on entendra lire dans un livre quelconque des élèves qui, trente jours auparavant, n'avaient aucune idée de l'alphabet.

Une troisième édition des *Discours et Mélanges littéraires* de M. Villemain, très bien imprimée et ornée de portraits, vient d'être mise en vente chez le libraire Ladvocat. Ce volume, dont le succès est constaté par l'épreuve de trois éditions successives, fait désirer vivement la publication du second. On dit que celui-ci contient le roman historique de Lascaris, où sont tracés les malheurs des Grecs fuyant le cimetière des Ottomans après la prise de Constantinople. Un pareil sujet ne peut qu'ajouter au succès que sont en possession d'obtenir les ouvrages de l'auteur.

On vient de mettre en vente à Paris la traduction d'un ouvrage intitulé *le Mariage*. Ce roman a eu un très grand succès en Angleterre.

On vient de publier également à Paris la première livraison d'un ouvrage important intitulé : *la France au dix-neuvième siècle* : c'est une description de la France qui doit faire connaître le pays sous tous les rapports essentiels.

La direction de ce grand travail est confiée à M. Grille, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, qui est connu par des travaux littéraires aussi utiles qu'intéressants. L'exécution des planches prouve que la lithographie fait tous les jours de nouveaux progrès.

Le comte de Lowenhjelm, pendant son séjour à Paris, a reçu l'offre de la maison Charles Masset et compagnie, de communiquer aux propriétaires de mines de fer de Suède, moyennant 300,000 fr., le secret de préserver toutes espèces d'ouvrages en fer de la rouille.

Cette proposition a été soumise au jugement des collèges des mines et du commerce, et de l'académie des sciences de Stockholm.

M. Price, propriétaire des principaux théâtres des Etats-Unis, vient d'ajouter Angrisani à la liste des chanteurs distingués qu'il avait déjà engagés pour représenter des opéras italiens dans ce pays. Garcia et sa fille ainsi qu'Angrisani et plusieurs autres chanteurs italiens, partiront de Liverpool pour les Etats-Unis, vers le 1^{er} octobre. Garcia, sa femme et sa fille, sont engagés pour 150,000 fr. par an.

M. Haussens, fabricant d'étoffes en crin, établi à Etterbeek, distribuera lundi prochain, des prix à ses ouvriers; ils consistent en 6 montres et seront remis aux jeunes gens de 7 à 16 ans dont il a été le plus satisfait pendant l'année, tant sous le rapport du travail que de la conduite. Il se propose à cette occasion de donner une fête et un bal champêtre à tous les ouvriers de sa manufacture.

Plumes à écrire. — On doit à M. Scholz de Vienne la découverte d'un procédé pour rendre les plumes à écrire plus fermes et plus durables que les meilleures plumes d'Hambourg. Voici la description de ce procédé. On suspend dans un chaudron une certaine quantité de plumes, et on le remplit d'eau, de manière à ce qu'elle touche à peine le bec des plumes. Alors on bouche hermétiquement le col du chaudron, et par là on fait subir aux plumes une fumigation continue qui les dégraisse et leur donne les qualités requises. En effet, au bout de quelques heures de fumigation, elles atteignent le degré convenable de mollesse et de transparence. Le lendemain on coupe le bec, on en retire la moelle, on les frotte avec un morceau de drap, et on les expose à une chaleur tempérée. Le jour d'ensuite elles auront la consistance de l'os, sans en avoir la qualité aigre et cassante, et la transparence du verre.

Etats-Unis. — Grande route entre les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et le Mexique. — Parmi les nombreux et gigantesques projets dont les Américains sont occupés aujourd'hui, on doit citer la route nationale, qui, lorsqu'elle sera exécutée, formera un grand chemin de 3300 milles (1,100 lieues) d'étendue, à travers le territoire des Etats-Unis, et celui de la république du Mexique jusqu'à Mexico.

Pérou. — Introduction de l'enseignement mutuel dans ce pays. — Les journaux de la république contiennent un décret du libérateur de la patrie, Bolivar, qui ordonne que dans chaque chef-lieu de département, il sera formé une école normale, établie d'après la méthode lancastérienne, ou d'enseignement mutuel. Chaque province devra envoyer six enfants, au moins, à l'école départementale, et ceux-ci seront ensuite chargés d'organiser d'autres écoles dans toute l'étendue de la république.

Fabrique de papier de paille. — M. Dangée, négociant à Perpignan, vient de faire construire une papeterie destinée à fabriquer du papier de paille, d'après un procédé chimique, et, au besoin, du papier de chiffons de toutes les couleurs. Cette usine est depuis peu en activité. Le papier qu'on y fabrique pourra remplacer avantageusement celui qu'on emploie pour des enveloppes, tant par sa force que par son prix modéré. On fabriquera aussi du papier qui servira pour l'impression et même pour écrire sans avoir à craindre qu'il boive.

CHARADE.

Jugez si j'ai le don de plaire,
Je satisfais le goût, l'odorat et les yeux.
Par mon dernier, sur cette terre,
L'homme est heureux ou malheureux;
Et mon second est dans les cieux.

Le mot de la dernière charade est fourni.

COMMERCE.

Le conseiller d'état gouverneur de la province de Hainaut, vient de prévenir les fermiers, cultivateurs et autres intéressés que d'après une disposition royale, ils pourront désormais faire sortir et rentrer, en exemption de droits, les chevaux qu'ils conduisent aux foires de Maubenge et de Valenciennes pour y être vendus, et qu'ils réimporteraient ensuite dans ce royaume par le défaut d'acheteurs; le tout sous les obligations dont il leur sera donné connaissance aux bureaux frontière.

Renseignemens relatifs au commerce des nouveaux Etats de l'Amérique. (Voyez le n^o d'hier.)

SUITE DE L'EXTRAIT DE LA LOI COMMERCIALE DU GOUVERNEMENT PÉRUVIEN.

Contrebande. Toute contrebande entraîne la confiscation du navire et des marchandises.

DROITS D'ENTRÉE. Marchandises exemptes de droits. Sont exemptes de droits à l'entrée le vif-argent, les instrumens pour l'exploitation des mines, les munitions de guerre (la poudre exceptée), les livres, les instrumens pour les sciences, les cartes géographiques, les gravures et les machines de toute espèce.

Marchandises tarifées. Les droits sont calculés d'après les prix courans de la place et les prix de factures.

Marchandises autres que celles ci-dessous.
par bâtimens péruviens 16 olo
par bâtimens des états indépendans du Chili, de Rio de la Plata et de Colombie. 18 olo
par tous autres bâtimens 20 olo,
Paient le double des droits ci-dessus les objets manufacturés ou en concurrence avec l'industrie du Pérou, tels que habits confectionnés, cuirs tannés, semelles, souliers, bottes, chaises, sofas, tables, voitures et autres ouvrages en cuir, lampes, sabots de chevaux, chandelles de suif, de cire ou de spermaceti et poudre à tirer.

Crédit. Il est accordé un crédit de 120 jours le paiement des droits d'importation, lesquels doivent être acquittés par tiers en trois termes égaux. Les consignataires seuls sont responsables de leur paiement.

DROITS DE SORTIE. Marchandises prohibées. Est prohibée sous peine de confiscation, la sortie de l'or et de l'argent en barres ou travaillés.

Marchandises tarifées. Les droits doivent être payés par l'exportateur au moment même de l'embarquement.

Argent monnayé.	5	070
Or monnayé.	2	172 070
Autres articles.	3	070
par bâtimens péruviens.	3	172 070
id. du Chili, de Rio de la Pl. et de la Colombie.	3	172 070
par autres bâtimens.	4	070

Réexportation. Tout capitaine ou subrécargue peut, après avoir débarqué ses marchandises, les réembarquer pour l'exportation, s'il le juge convenable, moyennant un droit de transit de 100; et les droits d'importation lui sont remboursés.

MESURES TEMPORAIRES ARRÊTÉES PAR L'AUTORITÉ ESPAGNOLE AU COMMENCEMENT DE 1824. Les marchandises exemptes de droits d'entrée sont le mercure, les livres et les instrumens de musique.

Importation. Les autres articles étrangers paient; savoir :
Les provisions de toute espèce. 20 070
Les vins et eaux-de-vie. 48 070
Les objets manufacturés. 35 070

On ignore si ces taxes sont perçues d'après les valeurs officielles ou d'après celles déclarées par les importateurs.

Exportation. Les droits de sortie sont :
Or monnayé. 2 172 070
Argent monnayé. 5 070
Tous autres articles. 4 070
Or et argent non monnayés. prohibés.

Navigation. Les navires marchands paient un droit de tonnage de deux piastres par tonneau, plus un droit de mouillage ou de port de huit piastres par bâtimens.

BOURSE D'ANVERS, du 28 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils s'en est beaucoup traité : les Napolitains de 81 174 à 81 378, et les Métalliques à 95 374.

CHANGES. — *L'Amsterdam* court a été offert à 178 p. 070 de perte. Le *Londres* court s'est traité à 1/40, et le papier à deux mois à 398 172, il est resté argent. Le *Paris* a été peu recherché, le papier à trois mois a été demandé à 47; le *Francfort* court s'est placé à 36 716, le papier à six semaines à 36 174, et le trois à 36.

MARCHANDISES. — Il s'en est fort peu traité.
* Il y a eu ce matin une vente publique d'indigo et bois de teintures : il s'est vendu très-peu d'indigo (malgré les bonnes dispositions des acheteurs), à cause des prétentions élevées des détenteurs;

Les Caraques et Bengale ont paru être les plus voulus et le peu de Bengale qui s'est écoulé a été payé 30 c. plus cher que les prix du jour; le Coromandel a fléchi, mais après la vente il a repris faveur. Le bois de Fernambouc seul a trouvé des amateurs, environ les deux tiers ont été vendus dans les prix de fl. 58 1/2 à fl. 60. Il y avait argent pour le restant de fl. 58 1/4 à fl. 58 1/2.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 27 septembre.

Dette act. 58 58 1/2 1/4. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill. de chance, 23 1/4 3/4 1/2. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rent. remb. 88, 88, 1/2. Lots d° 70 72. Act. soc. comm., 100 1/4 1/2 3/8.

Marché d'Amsterdam, du 23 septembre.

FROMENT. — Les sortes de Pologne étaient offertes par parties, mais il y avait peu de demande, cependant les détenteurs furent en général peu disposés à vendre aux derniers cours, et exigeaient des prix plus élevés: il s'est vendu du roux pâle, du poids de 128 livres, à fl. 220, dito de 128 à 129 l., à fl. 219, du roux, nouvellement arrivé, de 122 l., fl. 190; du vieux roux foncé, de 121 l., sur grenier, à 180. Il s'est peu fait dans les autres espèces de froment: le beau de Holstein, de 128 l., s'est vendu 165 par parties; dito en moindre qualité, de 127 l., 152; le vieux de Voorland, de 126 l., f. 145; celui de Zélande, de 123 l., f. 157; le blanc de l'Eyder, de 122 et 125 l., f. 150 et 156, le tout par petites parties.

SEIGLE. — Sans affaires: le marché en était peu approvisionné. Une cargaison de beau du Holstein, de 123 l., pour laquelle on offrait f. 108, fut et une à f. 110. On tient les qualités de Russie 3 f. plus élevé, on demande f. 115 pour celui de 115 l., et l'on en offre f. 112.

ORGE. — L'indigène n'a pas varié: la nouvelle d'hiver de la Frise, de 100 l., s'est vendue f. 100. L'étrangère est rare et se vend mieux: on a payé f. 114 pour celle de Holstein de 110 l.

AVOINE. — Les prix se soutiennent. La grosse de 92 l. a valu f. 76. Celle à fourrage est peu sur place. Une cargaison, du poids de 80 l., se tient à f. 68, et il en a été offert f. 67.

BLÉ SARRASIN. — tenu un peu plus élevé, mais sans affaires.
HUILE DE NAVETTE. — Voici le cours: livrable de suite, de fl. 33 3/4 à 34; pour mai 1826, de fl. 37 à 38; pour octobre, de fl. 33 3/4 à 34; pour novembre, de fl. 34 1/2 à 34 3/4; et pour décembre de fl. 35 à 35 1/4.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Collège royale de Liège.

La messe du Saint-Esprit, sera célébrée mardi 4 octobre à 7 heures. Les pensionnaires et demi-pensionnaires se réuniront, pour y assister, dans la cour intérieure. Toutes les classes seront ouvertes à 8 heures.

Liège, le 29 septembre 1825.

Le principal, H. J. JACQUEMOTTE.

TEMPÉRATURE DU 29 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 11 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 13 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 28 septembre.

Naissances: 5 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille.

Mariages 5, savoir: Entre

Pierre-Joseph Mawet, cultivateur, rue des Marets, et Marie Syben, sans prof., faub. Ste-Marguerite.

Michel-Pascal Jamolet, milicien au 3e. bataillon train-d'artillerie, en garnison à Maestricht, et Marie-Françoise Ruth, sans prof., faubourg Saint-Gilles.

Cornel Willemsen, cocher, rue pont Maghin, et Anne-Catherine Vanderhoeven, cuisinière, rue des Tanneurs.

Jacques-Joseph Micha, journalier, rue de l'Ange, veuf en 2es. noces de Catherine-Joseph Fluchart, et Jeanne Bouhon, journalière, au même domicile.

Nicolas Meda, armurier, rue Grande-Bèche, et Marie-Barbe Bernard, herbrière, même rue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TART, derrière l'hôtel-de-ville, recevra ce matin des huitres anglaises très-fraîches.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le docteur HAUZEUR, demeure actuellement place St.-Denis, n° 637.

Instrumens de musique, cors, flûtes, trombones, bassons, etc. d'occasion à vendre à cause de départ. Ils sont à voir, rue Basse-Sauvinière, n° 835, à Liège.

Au n° 251, rue du Mery, à vendre un cheval de 7 ans, propre à un brasseur, ou à un charretier. On peut l'avoir à l'épreuve.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. JASPAR, HENRARD et DUGUET, professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur de St. Paul, donnent avis qu'il commenceront incessamment deux classes élémentaires, dont l'une pour des enfans des deux sexes, aura lieu à 11 heures et demie du matin. L'autre pour des jeunes gens, à 4 heures et demie. S'adresser pour se faire inscrire, chez M. DUGUET, rue sous la Tour, n° 302.

La rentrée pour les classes avancées, aura lieu lundi 3 octobre, aux heures ordinaires.

(559) Quiconque a des prétentions à charge tant de la succession de feu Michel Antoine, que de celle de Catherine Jamar, son épouse, décédés au Bierleur, commune de Grâce-Montegnée, est invité à remettre dans le plus court délai, les titres de ses créances, es mains de Mr. Jean-Michel MOXNON, avoué, demeurant à Liège, rue St.-Hubert, n° 601.

MOXNON, avoué.

VENTE APRÈS SURENCHÈRE

De la ci-devant commanderie de Fouron, au canton d'Aubel, province de Liège; et de la ferme de Bockrack, district de Hasselt, province de Limbourg.

Lundi vingt-quatre octobre 1825, à dix heures du matin, les enfans et représentans de feu Mr. Aubin-Joseph Sauvage, feront exposer en vente publique, au plus offrant et dernier enchérissur, à l'extinction des feux, et adjudger définitivement sans aucune réserve quelconque, devant Mr. le juge-de-paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en sa demeure à Verviers, province de Liège, les immeubles suivans, qui jusqu'à présent étaient restés dans l'indivision.

1°. La ci-devant commanderie de Fouron-Saint-Pierre, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables; le tout situé communes de Fouron-Saint-Pierre, et Fouron-Saint-Martin, au canton d'Aubel, province de Liège. Cette terre est située à une lieue et demie de la Meuse; la rivière de Woot y prend sa source et fait immédiatement tourner le moulin. Elle alimente les étangs, qui sont très-poissonneux; les plus belles truites y abondent.

Les bâtimens étant considérables, sont propres à former divers établissemens. Un second coup d'eau peut être utilisé.

Elle présente une étendue de 50 bonniers des Pays-Bas.
2°. La ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, province de Limbourg, consistant en bâtimens de maître, bâtimens d'habitation et d'exploitation pour le fermier, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruyères; le tout présentant une étendue de 473 bonniers des Pays-Bas.

Trente-huit bonniers de prés, jardins et terres arables entourent les bâtimens de la ferme. Les étangs présentent une superficie de 31 bonniers.

Il y a 55 bonniers de bois de haute futaie et taillis, dans lesquels on compte 3400 chênes et 1600 sapins, propres à tout usage, par leur hauteur et grosseur; il y a en outre une pépinière de sapins de 12 à 15 ans, de deux bonniers et demi, et 34 bonniers de broussailles. Enfin, 8 bonniers de prairies, première classe, situées sous Dypenback et Hasselt, arrosées par le Demer, font en outre partie de cette ferme et peuvent former une exploitation distincte.

Ces biens sont libres de charges quelconques. Les conditions de la vente présentent sûreté et facilité aux acquéreurs. La mise à prix de ladite commanderie, ensuite de la surenchère faite est de 25725 florins, celle de la ferme de Bockrack, ensuite de pareille surenchère, est de 22.050 florins.

La carte figurative de la propriété de Bockrack, est déposée en l'étude dudit notaire, et à Bruxelles, chez Mr. RITTWEBER SAUVAGE, section 5, n° 354. S'y adresser pour plus amples renseignemens.

A vendre ou à louer une maison située rue Jonfosse, n° 353, près Saint-Laurent, jouissant de la vue la plus agréable, ayant trois pièces au rez-de-chaussée et lavoir, six pièces aux deux étages, grenier au dessus et cave sous le fond, avec un beau jardin clos de murs et une allée de 103 aunes longeant une muraille garnie d'arbres à fruits, exposée au midi. S'adresser au n° 11, rue Pont-d'Ile.

A vendre, au même numéro, un treillage en bois de chêne presque neuf et très solide, ayant 38 pieds de longueur et 8 pieds de hauteur.

A placer plusieurs capitaux à terme et à rente à 5 pour 100 et 4 et demi, et sur billet avec bonne signature; on achète aussi des rentes. S'ad. derr. le Palais, proche des Mineurs, n° 48.

Pour cause de départ, à vendre un excellent chien pour basse-cour. S'adresser à l'hôtel du Canal de Louvain.

A vendre une excellente guitarre de Molino. S'adresser rue du Pot d'or, à l'Anneau d'or.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n° 221.

(550) Belle terre, ci-devant seigneuriale, connue sous la dénomination de ferme du château de Grand'Han, à vendre pour entrer en jouissance au 1er. mai 1826.

Ce domaine situé à Grand'Han, sur la rivière de l'Ourte, (sol fertile) canton de Durbuy, district de Marche, grand-duché de Luxembourg, attenant à la province de Namur, se compose d'une maison de maître, d'un logement pour le fermier, avec bâtimens d'exploitation; le tout tenant ensemble, construit en pierres et briques, et couvert en ardoises: Il contient 192 bonniers, 83 perches et 47 aunes carrées.

L'acquisition de cette propriété présente d'autant plus d'avantage, qu'une grande partie du prix consiste en capitaux constitués en rente à 3 et 4 pour cent, et qu'on donnera pour le surplus, toutes les facilités désirables.

S'adresser pour plus amples renseignemens, à Mr. TROXON, avoué licencié à Liège, au sieur DELHAZE, fermier exploitant, et à Mr. GENGOUX, notaire royal d'arrondissement à Heures, dépositaire du procès-verbal d'arpentage, du cahier des charges des titres de propriété. On peut traiter de gré à gré, autrement on exposera cette terre en vente publique, aux enchères, devant ledit notaire.

Les lettres doivent être affranchies.